

## [Texte]

for reasons perhaps not directly associated with government policy but with broader economic forces. There was also a period of rising unemployment rates.

I do not see any persuasive evidence that the principle of government association with the program actually led to a serious concern on that basis with higher unemployment rates. It seems to me there is no direct connection. I do not think the government's connection with unemployment insurance led them to think one way or another about unemployment rates or levels. I think other forces determine that.

In addition, precisely because the government is connected with the program and has had so much control, it could afford to neglect to some extent, or perhaps be less sensitive to, the pressures coming from employers and employees.

Imagine a program that is run by its beneficiaries. They pay into it on a 100% basis. If unemployment rates really begin to rise, then they directly see their premiums rise. I would think in that situation they would be quite prepared to make representations to the government about the importance of this; but if they were an autonomous and a somewhat more separate commission, I think they would have to be listened to more carefully and taken into account than under the existing relationships.

**Mr. Rodriguez:** The thing that bothers me about this is I have seen the examples in the employers's briefs—the Canadian Federation of Independent Business, the Canadian Manufacturer's Association. If that is an example of the kind of changes they would influence in an autonomous commission . . . For example, to reduce the benefit level to 50%, the participation rate has to be 20 weeks to enter the program. The length of the benefits is dependent on how long you work; you get one week of benefits for one week's work. It seems to me that what you will get is a regressive kind of program. Their fixation is that UI is a disincentive to take work. That is in all the literature.

• 1010

It will take away from the social insurance, the social aspect of unemployment insurance. I do not think I would want to see that happen. It seems to be a commission that is dedicated to reducing the benefits on the strength that you have to have people working . . . if you pay them low benefits, they will not quit that \$4 an hour job to go on unemployment insurance, because they will get less money.

**Prof. Pal:** I would like to respond briefly to that. In reading the transcripts of Mr. Forget's appearances before this committee, I noticed that when he talked about administrative issues, he linked them to greater consumer responsiveness on

## [Traduction]

été apportées au régime, pour des raisons qui peut-être n'étaient pas directement liées à la politique du gouvernement, mais à des forces économiques plus pressantes. Il y a eu également une période où les taux de chômage ont augmenté.

Je ne vois pas d'évidence absolue qui nous montre que l'association du gouvernement au régime a provoqué des préoccupations sérieuses pour ce qui est de l'augmentation des taux de chômage. Il me semble qu'il n'y a pas de relation directe. Je ne vois pas comment les relations du gouvernement avec l'assurance-chômage nous permettent de penser d'une façon ou d'une autre au taux de chômage. Je crois que ce sont d'autres influences qui jouent là-dessus.

En outre, je crois que c'est précisément parce qu'il a été relié au régime d'une façon aussi étroite qu'il a pu exercer de tels contrôles, qu'il a pu se permettre de négliger jusqu'à un certain point ou peut-être d'être moins sensible aux pressions provenant des employeurs et des employés.

Imaginez un programme qui est géré par ses propres bénéficiaires. Ils doivent y contribuer à 100 p. 100. Si les taux de chômage commencent réellement à croître, alors ils voient leurs cotisations augmenter immédiatement. Je crois que dans cette situation, les personnes intéressées seraient préparées à faire auprès du gouvernement les représentations qui s'imposent pour qu'il comprenne l'importance de la situation. S'ils étaient autonomes et constitués en commission distincte, je crois qu'il faudrait les écouter d'une façon plus attentive qu'on ne le fait présentement.

**M. Rodriguez:** Ce qui m'ennuie à ce sujet-là, c'est que j'ai vu des exemples dans les documents qui nous ont été présentés par les employeurs, la Fédération canadienne des entrepreneurs indépendants ou l'Association des manufacturiers canadiens. S'il s'agit là d'un exemple du type de changement qu'on pourrait apporter au sein d'une commission autonome . . . Par exemple, pour réduire le niveau des bénéfices à 50 p. 100, le taux de participation doit être de 20 semaines avant de pouvoir faire partie du régime. L'importance des bénéfices dépend de la durée de la période de travail; vous recevez une semaine de bénéfices pour une semaine de travail. Je crois que ce que vous pourrez obtenir c'est un genre de régime régressif. Leur fixation est que l'assurance-chômage est un contre-stimulant à apporter au travail. Cela se trouve dans tous les documents.

Cela va retirer certaines choses de l'assurance sociale, de la dimension sociale de l'assurance-chômage. Je crois que je ne voudrais pas voir cela se produire. Il semble que ce soit une commission qui se consacre à réduire les avantages en croyant que vous devez tout faire pour que les gens travaillent . . . si vous leur accordez des bénéfices réduits, ils ne vont pas quitter leur emploi de quatre dollars l'heure pour réclamer de l'assurance-chômage parce que cela va leur rapporter moins d'argent.

**M. Pal:** Je voudrais m'exprimer brièvement sur ce point-là. En lisant la transcription du témoignage de M. Forget, lorsqu'il s'est présenté devant ce Comité, j'ai remarqué que lorsqu'il parle de questions administratives, il les relie à une